

## Exemples de produits acceptés

### GARAGE

Peinture, teinture, vernis, térébenthine, antigel, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégivreur, dégraissant, diluant à peinture, huiles, etc.

### CUISINE

Acides, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

### SALLE DE BAIN

Alcool à friction, cosmétiques, débouche-tuyaux, eau de javel, médicaments, peroxyde, produits nettoyants, désinfectants, etc.

### ATELIER

Colle, calfeutrant, décapant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphte, produits en aérosol, protecteur (cuir, suède, vinyle), scellant, teinture, etc.

### AUTRES PRODUITS

Piles, allume-feu solide et liquide, bombonne de propane, chlore, engrais, fongicides, herbicides, insecticides, pesticides, aérosols de tout genre, tubes fluorescents, lampes fluocompactes, matériel électronique et informatique (TIC) (ex. : cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

Tout au long de l'année, il est possible d'aller porter certains de vos produits à la Ressourcerie.

Des questions ?

[www.mrcgranit.qc.ca](http://www.mrcgranit.qc.ca)

819-583-0181 ou 1-888-783-0181



## Adresses et dates de collectes

### MUNICIPALITÉ DE ST-LUDGER

Si la collecte n'a pas eu lieu dans votre rue à la date indiquée, les produits seront recueillis le lendemain.  
La collecte pourrait être annulée selon l'évolution du COVID-19. Vérifier sur le site internet de la MRC pour la dernière mise à jour.

#### 10 juillet 2020

- 1<sup>er</sup> RANG
- 2<sup>e</sup> RANG
- RUE DALLAIRE
- RUE DE L'ÉGLISE
- RUE DES FLEURS
- RUE DU COUVENT
- RUE ET ROUTE DU PONT
- RUE SAINT-CHARLES

#### 13 juillet 2020

- RUE BAILLARGEON
- RUE BOISVERT
- RUE COLETTE
- RUE DES PINS
- RUE DU MOULIN
- RUE GRENIER
- RUE HAMEL
- RUE JEAN-MARIE
- RUE LAPIERRE
- RUE MARCEAU
- RUE NELSON
- RUE PRINCIPALE
- RUE SAINT-LOUIS

#### 14 juillet 2020

- 7<sup>e</sup> RANG
- 9<sup>e</sup> RANG
- ROUTE 204  
(entre Audet et la rue Bégin)
- RUE BEGIN
- RUE DE LA SUCRERIE
- RUE DE L'ESCALE
- RUE LA SALLE
- RUE TAILLON

#### 15 juillet 2020

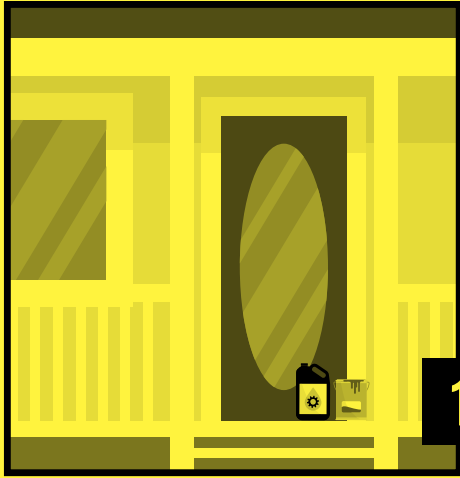
- 12<sup>e</sup> RANG
- ROUTE 204  
(entre rue Bégin et St-Robert-Bellarmin)
- ROUTE DU DOMAINE
- RUE JEAN-BAPTISTE-BOUTIN
- RUE JEAN-MARIE-HAMEL
- RUE LACHANCE
- RUE MORIN
- RUE ROGER-BEGIN
- RUE THIBODEAU

# RDD



## COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX





1

Déposez vos RDD à l'extérieur, près de votre porte d'entrée principale, à l'abri des intempéries.



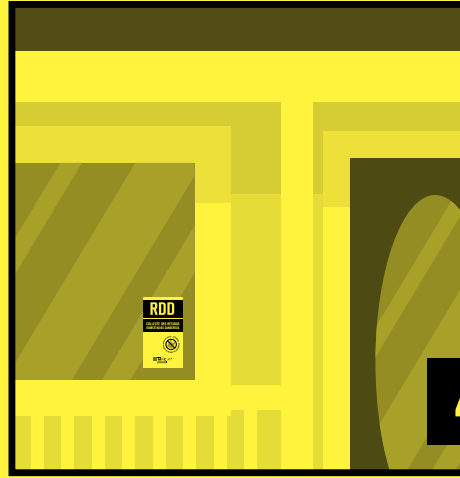
2

Ne placez pas les produits dangereux près de la rue afin de prévenir les risques d'accident avec les enfants ou les animaux.



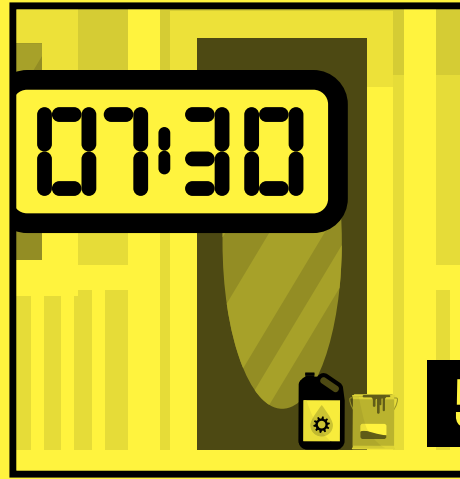
3

Identifiez vos RDD à l'aide des étiquettes fournies, lesquelles peuvent être brochées ou fixées avec du ruban adhésif.



4

Placez le reste de cette affiche dans votre porte ou fenêtre de façon à ce qu'elle soit bien visible de la rue. Elle indique à l'agent en environnement que vous avez des RDD à faire collecter.



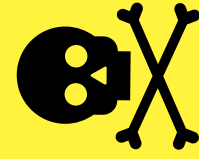
5

Les produits (RDD) doivent être déposés avant 7 h 30 le matin de la collecte de votre rue.



#### ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers, veuillez suivre nos instructions. Les produits doivent être dans leur contenant d'origine ou correctement identifiés.



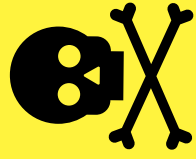
# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.